



Réclamer ma part d'Héritage après 25 ans

Par **CHRISTOBALL**, le **26/05/2016** à **11:57**

Bonjour,

Nous sommes une fraterie de 4 personnes. En 1990/91 mon grand-père est décédé et seulement 2 d'entre nous ont perçu leur part d'héritage. 25 ans après, peut-on réclamer notre part ?

Vous en remerciant.

Par **Visiteur**, le **26/05/2016** à **23:03**

Bonsoir,

S'il s'agit bien de votre grand-père, vous n'étiez pas concerné par sa succession, mais vos parents, oui...

...

Il n'y a qu'en cas de pré-décès d'un enfant, que les petits-enfants héritent à sa place en représentation.

Avez vous des précisions à indiquer ?